

**Délibération 2023-028**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs** : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

**Absents excusés** : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance** : SOURD Annie

**Objet** : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE GAMBETTA DE CARENTAN

Monsieur le Maire présente la demande d'élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> du collège Gambetta de Carentan qui travaillent sur le projet d'attribution du titre de « Justes parmi les Nations » à trois membres d'une famille Saint Sauveuraise qui ont participé au sauvetage de Claire Grunberg en 1942. Le projet a débuté en décembre 2022 et se terminera en juin 2023 par une réunion publique. Les participants se déplaceront dans plusieurs lieux de mémoire (Panthéon, Mémorial de la Shoah et de Yad Vashem à Paris) ainsi qu'à Saint Sauveur le Vicomte en mai 2023 pour rencontrer les descendants de la famille Jouan ainsi que les élèves du collège. Il présente le plan de financement et précise que le foyer socio-éducatif du collège Gambetta est le porteur financier des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 150 € au foyer socio-éducatif du collège Gambetta de Carentan les Marais,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Eric BRIENS

